



Département de gynécologie-obstétrique
et génétique médicale

Livret d'accueil pour les étudiants au DGOG





Madame, Monsieur,

Les collaborateurs du DGOG sont heureux de vous accueillir parmi eux durant votre période de formation pratique.

Nous vous souhaitons la bienvenue au DGOG.

Vous trouverez dans cette brochure une présentation de notre lieu de travail qui sera dans un proche avenir votre milieu de formation pratique.

pr Patrick Hohlfeld, chef du Département de gynécologie-obstétrique (DGOG)
Jocelyne Bouton, directrice des soins
Massimo Sandri, directeur administratif



PRÉSENTATION DU DGOG

HISTORIQUE	6
ACTIVITÉS / QUELQUES CHIFFRES / ORGANIGRAMME	7
LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT	8
NOS VALEURS	9
NOS PROJETS	11
CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ	12
COULEURS DES BADGES	15

LES UNITÉS DU DGOG

LES UNITÉS DU POLICLINIQUE	18
UNITÉ MÉDICALE DE REPRODUCTION (UMR)	19
UNITÉ DE MÉDECINE FŒTALE ET D'ÉCHOGRAPHIE	20
SALLES D'ACCOUCHEMENT	22
BLOC OPÉRATOIRE	24
HÔPITAL DE JOUR, URGENCES DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE	25
SOINS CONTINUS, URGENCES DIFFÉRÉES	
UNITÉ DU PRÉNATAL	26
UNITÉ D'HOSPITALISATION DE GYNÉCOLOGIE	27
UNITÉ DE POST-PARTUM	28
UNITÉ D'HOSPITALISATION DE POST-PARTUM ET HOSPITALISATION PRIVÉE	30

MODALITÉS D'ENCADREMENT

INFORMATION AU STAGIAIRE	34
--------------------------	----

Le masculin utilisé pour les termes relatifs aux rôles et aux fonctions a un sens générique et non exclusif. Il s'applique donc aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

PRÉSENTATION DU DGOG
HISTORIQUE

1916

Construction du bâtiment de la maternité, en fonction de la médecine et des standards de l'époque.

1938

Premier agrandissement

1964

Second agrandissement

1991 et 1998

Transformations

2010 -

Aménagements

Le DGOG existe – sous d'autres appellations – depuis 1916.

Il compte actuellement 304 collaborateurs et collaboratrices (toutes professions confondues) et a une double vocation d'hôpital de zone pour l'agglomération lausannoise et de centre de référence universitaire. Sa patientèle provient non seulement de l'agglomération lausannoise mais également de tout le canton de Vaud.

Les besoins ont beaucoup évolué ces dernières années, de même que les techniques et les possibilités d'intervention de la médecine. C'est pourquoi de nouvelles transformations ont été décidées afin d'augmenter les capacités d'accueil, de renforcer la qualité et la sécurité des soins, d'améliorer l'accueil ainsi que le confort des patientes tout en adaptant les locaux aux normes actuelles.

ACTIVITÉS QUELQUES CHIFFRES ORGANIGRAMME

ACTIVITÉS

La demande en soins très spécialisés au centre de référence que constitue le Département est en constante augmentation (diagnostics et traitements prénatals, prise en charge des accouchements prématurés, infertilité d'origine féminine ou masculine, oncologie gynécologique, chirurgie endoscopique, ménopause, gynécologie de l'enfant et de l'adolescente, urogynécologie). Une tendance qui va probablement se poursuivre.

Nos secteurs d'activité bénéficient d'infrastructures récentes et bien adaptées ou en cours de rénovation.

L'approche multidisciplinaire étant la règle dans de très nombreuses sphères d'activité du Département (médecine fœtale, médecine de la reproduction, oncologie, médecine psychosociale), les collaborations sont multiples et touchent pratiquement l'ensemble des unités et services du CHUV. Par ailleurs, des collaborations soutenues ont été mises en place avec certains secteurs des Hôpitaux universitaires genevois (HUG) (Service d'obstétrique, Laboratoire d'hémostase), l'EPFL (Laboratoire d'électrochimie, Laboratoire d'optique appliquée), l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC) et certaines institutions étrangères (Service de médecine et de biologie fœtale, Institut de puériculture de Paris; Faculté de pharmacie, Paris XI; universités de Sienne et de Sassari; Karolinska Institut, Stockholm).

QUELQUES CHIFFRES DE 2014

Le DGOG, c'est:

La 2^e plus grosse maternité de Suisse, après Genève

120 lits répartis sur l'ensemble des services

3001 naissances

3200 interventions au bloc opératoire

450 collaborateurs (env. 320 EPT), en comptant les auxiliaires dont:

54 EPT en personnel médical

209,5 EPT en personnel soignant

ORGANIGRAMME DU DGOG

Le Département de gynécologie-obstétrique et génétique médicale (DGOG) est rattaché à la Direction générale du CHUV, elle-même faisant partie du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud.

LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

La première mission du Département est de donner des **soins**. Cette mission clinique est double : il s'agit d'assurer la prise en charge des patientes s'adressant au CHUV en tant qu'hôpital de zone et de constituer un centre de compétences et de référence pour une très grande partie de la Suisse romande. La mise à disposition de moyens préventifs, diagnostiques et thérapeutiques de haute qualité constitue un objectif permanent et prioritaire pour le Département. Cette mission clinique impose l'adéquation des prestations offertes en fonction des progrès technologiques et de l'évolution des connaissances.

La deuxième mission est d'assurer une activité de diagnostic et de **conseil** génétiques en médecine prénatale, périnatale, pédiatrique et adulte aux patientes (symptomatiques ou asymptomatiques) et à leurs apparentés. Ces activités incluent l'exécution et le développement de diagnostics moléculaires et cytogénétiques.

La troisième mission est de dispenser l'**enseignement** pré et postgradué ainsi que la formation professionnelle et continue dans le domaine de la gynécologie-obstétrique et de la génétique. Cela concerne aussi bien les médecins que les sages-femmes, les infirmières, les conseillers en génétique et les membres du personnel paramédical et administratif.

La quatrième mission est de développer, dans des domaines choisis, des axes de **recherche** clinique et translationnelle, soit avec ses seuls moyens, soit en collaboration avec d'autres services ou d'autres institutions.

La cinquième mission est de **gérer** les ressources tant humaines que matérielles pour offrir un bénéfice maximal à ses patientes tout en assurant un développement académique, grâce à une utilisation rationnelle des moyens. La politique de la relève du Département passe par l'identification des candidats présentant des aptitudes spécifiques aux différents domaines (personnel médical, scientifique, administratif ou soignant). Le Département offre régulièrement des formations complémentaires spécialisées.

La gestion du DGOG s'appuie sur les valeurs fondatrices du Département définies en 2000, lors de l'actualisation du projet de service :

SOIGNER

- Ecouter les demandes des malades, de leurs apparentés ou des sujets à risque.
- Informer les patientes de façon satisfaisante, les impliquer et les soutenir dans les décisions.
- Respecter la dignité et les valeurs de chaque personne.
- Valoriser l'humanité et l'écoute, autant que les connaissances et les performances techniques.
- Proposer des soins basés sur l'«evidence-based medicine».
- Remettre régulièrement les soins en question pour s'assurer des bénéfices obtenus en les comparant aux risques encourus.
- Promouvoir une politique de prévention et de gestion des erreurs, événements critiques et complications.
- Optimiser la santé de la mère et du nouveau-né.
- Développer la prévention et les soins des maladies féminines.
- Développer la prévention et la prise en charge de sujets à risque.
- Assurer un accompagnement psychologique lors du conseil génétique.
- Prévenir et réduire les échecs de fertilité.
- Prévenir et prendre en charge la violence envers les femmes.

DÉVELOPPER

- Soutenir et animer la recherche.
- Promouvoir une recherche intégrant les disciplines de la médecine fondamentale à celles de la médecine clinique.
- Stimuler la formation de médecins à la fois spécialistes en gynécologie-obstétrique ou en génétique médicale et formés en biologie expérimentale (MD/PhD).
- Structurer la collecte de fonds publics et privés pour la recherche.
- Promouvoir la recherche en soins infirmiers.

NOS VALEURS

ENSEIGNER

- Sélectionner des enseignants motivés par l'enthousiasme et la volonté de transmettre plutôt que de démontrer leurs connaissances.
- Organiser et assurer une formation de haut niveau du spécialiste en gynécologie-obstétrique.
- Eduquer les jeunes médecins à être non seulement efficaces mais aussi utiles et attentifs aux malades.
- Proposer une formation pratique optimale aux étudiants en soins.
- Stimuler la formation continue pour toutes les catégories de personnel.
- Contribuer à la formation des médecins généralistes et des professions paramédicales.
- Contribuer à l'intégration de la dimension génétique dans la prise en charge des patientes.
- Stimuler la formation médicale continue dans le cadre des processus de recertification gérés par l'Académie de la formation continue de la Société Suisse de Gynécologie-Obstétrique et la Société Suisse de Génétique.

GÉRER

- Définir des objectifs clairs.
- Valoriser le plaisir au travail et le défendre.
- Permettre au personnel de rester fier de son activité.
- Veiller à une circulation optimale de l'information.
- Promouvoir une communication respectueuse axée sur le dialogue et l'écoute.
- Utiliser les procédures d'évaluation pour stimuler, motiver et valoriser l'ensemble des collaborateurs.
- Organiser une utilisation optimale des ressources humaines et financières.
- Maintenir des exigences élevées en termes de conscience aussi bien que de qualité professionnelle.
- Entretenir des partenariats multidisciplinaires et rechercher la cohésion intra- et interprofessionnelle.

NOS PROJETS

PROJET DE MAISON DE NAISSANCE

Unité gérée par des sages-femmes, proche de la salle d'accouchement, à savoir dans la clinique infantile, dans le but de redonner la place à la physiologie pendant l'accouchement pour les patientes proches de cette philosophie.

PARTICIPATION AU PROJET DU CHUV DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL POUR PATIENTS

Pour accueillir des patientes dont l'état de santé ne nécessite plus de surveillance rapprochée tout en poursuivant leur prise en charge dans des conditions très confortables.

PROJETS AU POST-PARTUM

- Unité Kangourou accueillant les nouveau-nés avec leur mère, nécessitant des soins dans le cadre d'une pathologie bénigne ou d'une prévention, dans des situations où ils sont habituellement séparés de leur mère.
- Restructuration des locaux promouvant la convivialité entre les mères-enfants-pères dans des lieux communs.

PROJET DU SUIVI DES COUPLES ENDEUILLÉS

Promouvoir l'accompagnement des couples pour qu'ils puissent se repérer et soient soutenus tout au long du deuil.

PROJET ERAS (ENHANCED RECOVERY AFTER SURGERY)

Visant à améliorer une prise en charge optimale et coordonnée à tous les niveaux, avant, pendant et après une opération par un traitement plus ciblé contre la douleur, par la mobilisation précoce et par la réalimentation précoce.

PROJET RECI (RECUEIL DES ÉVÉNEMENTS CRITIQUES ET INDÉSIRABLES)

Permettant de recueillir et gérer les événements critiques et indésirables survenant dans le cadre des activités de l'institution. Afin de gérer ces événements, les repérer et les analyser pour qu'ils ne se répètent plus, la Direction médicale a développé et met en place une culture d'annonce afin de favoriser l'amélioration continue des prestations (qualité des soins et sécurité du patient) ainsi qu'une gestion uniforme de ces événements qui se concrétise par l'application d'une directive institutionnelle dans l'ensemble de l'institution.

PROJET DE CRÉATION DE LA CONSULTATION CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Consultations prénatales des sages-femmes pour informer les couples.

CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ

Différentes lois, dont le Code civil suisse et la loi vaudoise sur la santé publique, reconnaissent au patient des droits spécifiques dans sa relation avec les professionnels de la santé. On peut les définir de la manière suivante :

DROIT À L'INFORMATION

Le patient a le droit d'être informé de manière claire et appropriée sur son état de santé, sur les examens et traitements envisageables, sur les conséquences et les risques éventuels qu'ils impliquent, sur le pronostic et sur les aspects financiers du traitement.

LE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Qu'il soit majeur ou mineur, le patient capable de discernement donne son consentement libre et éclairé aux soins invasifs et non usuels, cela après avoir été bien informé par le professionnel de la santé. Le patient a le droit de changer d'avis et de retirer le consentement qu'il a donné.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Vous avez la possibilité de donner à votre médecin, à votre entourage ou à un représentant légal des directives écrites sur la manière dont vous souhaitez être pris en charge en cas de perte de votre capacité de discernement.

Vous pouvez par exemple :

- indiquer quels actes thérapeutiques vous acceptez ou refusez
- désigner un représentant thérapeutique (un proche, un ami, une personne de confiance) qui sera chargé de prendre les décisions concernant vos soins à votre place si vous n'étiez plus en mesure de le faire.

Vous pouvez modifier ou annuler ces directives à tout moment. N'oubliez pas de les remettre ou les faire connaître au médecin lors de votre admission à l'hôpital afin que l'équipe médico-soignante puisse les appliquer. En l'absence de telles instructions et si vous n'êtes pas en mesure de donner votre accord, votre éventuel représentant thérapeutique ou représentant légal est habilité à vous remplacer dans le dialogue avec le médecin. Il reçoit alors les informations nécessaires et participe aux décisions médicales en votre nom. En cas d'urgence ou en l'absence de tout représentant, l'équipe médicale prend les décisions nécessaires conformément à votre volonté présumée et à vos intérêts.

CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ

LE DROIT AU LIBRE CHOIX

Le patient a le droit d'être admis dans l'établissement sanitaire d'intérêt public de son choix, pour autant que celui-ci ait un lit disponible et que ses équipements lui permettent de fournir les prestations nécessaires. Dans le cas d'un traitement ambulatoire, le patient a le droit de choisir librement le professionnel de la santé auquel il souhaite s'adresser, sous réserve de ses disponibilités. Ce libre choix peut être toutefois limité par la couverture d'assurance choisie.

MESURES DE CONTRAINTE

Ces dernières sont, par principe, interdites. Exceptionnellement, un médecin peut les instaurer après consultation de l'équipe soignante si le patient présente un danger grave pour sa santé, sa sécurité ou pour celles d'autres personnes. Il faut que la mesure soit proportionnelle et que d'autres moyens moins restrictifs aient échoué. Toute décision d'hospitalisation d'office, de placement ou de maintien dans un établissement du département de psychiatrie du CHUV peut faire l'objet d'un recours auprès de la justice de paix dans un délai de dix jours dès sa notification. Si la décision émane de la justice de paix, le recours est adressé à la chambre des tutelles du Tribunal cantonal.

SECRET PROFESSIONNEL

Le patient a droit au respect de la confidentialité et de sa sphère privée. Il est le maître du secret et peut délier le médecin de l'obligation de garder le secret et l'autoriser à transmettre des informations à des tiers. Le secret est partagé entre les professionnels de la santé de l'institution qui participent à la prise en charge.

UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Des règles strictes garantissant la confidentialité, en conformité avec les lois traitant de la protection de la personne, sont appliquées lors de la prise en charge des patients.

Les informations vous concernant sont consultées et partagées entre les différentes personnes qui interviennent dans votre prise en charge. Vous pouvez choisir de restreindre ou de refuser votre consentement à ce partage d'information, en sachant que cette limitation peut éventuellement nuire à votre traitement par manque de disponibilité d'informations essentielles. Sauf avis contraire de votre part et afin d'assurer la continuité de votre suivi médical à votre sortie du CHUV, les informations relatives à votre état de santé et aux soins reçus sont en principe transmises à votre médecin traitant ou à l'établissement qui vous accueille en cas de transfert.

CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ

L'ACCÈS AU DOSSIER

Le patient a le droit de consulter son dossier et de s'en faire expliquer la signification. Il peut s'en faire remettre en principe gratuitement les pièces, en original ou en copie, et peut les transmettre au professionnel de la santé de son choix.

LE DROIT À ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Un patient qui séjourne dans un établissement sanitaire a droit à une assistance et à des conseils pendant toute la durée de son séjour.

DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Une personne peut décider de son vivant de donner ses organes à des fins de transplantation. Le don d'organes ou de tissus ne peut en aucun cas faire l'objet de transactions commerciales.

Une relation thérapeutique de confiance dépend d'un esprit de dialogue réciproque et de la participation active du patient. Il vous incombe ainsi d'informer les professionnels de la santé dans la mesure du possible sur la maladie et sur les éventuels traitements reçus. Il est également important de suivre le traitement prescrit une fois celui-ci accepté.

COULEURS DES BADGES

ROUGE

Médecin

BLEU

Infirmier et sage-femme

ORANGE

Infirmier, assistant en soins et santé communautaire, nurse

JAUNE

Aide-soignant, employé d'hôpital attribué aux soins infirmiers

VERT

Physiothérapeute, ergothérapeute, technicien de radiologie médicale, diététicien, laborantin, pharmacien, technicien en salle d'opération, technicien en analyse biomédicale

GRIS

Personnel administratif, aumônerie, service social

BRUN

Personnel de la logistique, service de maison, ateliers, transports, cuisines, jardins

MAUVE

Etudiant, élève, apprenti, stagiaire

NOIR

Direction générale, personnel des départements et des directions

BLANC

Bénévole et mandataire



LES UNITÉS DU DGOG

LES UNITÉS DU POLICLINIQUE	18
UNITÉ MÉDICALE DE REPRODUCTION (UMR)	19
UNITÉ DE MÉDECINE FŒTALE ET D'ÉCHOGRAPHIE	20
SALLES D'ACCOUCHEMENT	22
BLOC OPÉRATOIRE	24
HÔPITAL DE JOUR, URGENCES DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE	25
SOINS CONTINUS, URGENCES DIFFÉRÉES	
UNITÉ DU PRÉNATAL	26
UNITÉ D'HOSPITALISATION DE GYNÉCOLOGIE	27
UNITÉ DE POST-PARTUM	28
UNITÉ D'HOSPITALISATION DE POST-PARTUM ET HOSPITALISATION PRIVÉE	30

MODALITÉS D'ENCADREMENT

INFORMATION AU STAGIAIRE	34
--------------------------	----

LOCALISATION

Niveau 02

ICUS

Marie-Christine Gros-Gasparutto

021 314 32 45

marie.christine.gros@chuv.ch

PRATICIENNE FORMATRICE

Caroline Joliat

021 314 32 45

caroline.joliat@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 32 45

021 314 32 44

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

15,5 EPT, y compris sages-femmes :

- infirmières sages-femmes
- assistantes médicales
- aides aux soins

HORAIRES

7h45 - 16h45 du lundi au vendredi

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 4 salles de consultation
- 1 salle de soins
- 1 salle pour consultations psychosociales et les pré-hospitalisations
- 2 secrétariats

MISSIONS DE L'UNITÉ**CONSULTATIONS OBSTÉTRICALES**

- suivi de la grossesse, de la préconception au dépassement de terme physiologique, avec ou sans pathologies lourdes telles que : hypertension, diabète, RCIU, grossesse multiple, problèmes hormonaux, problème psychosociaux, etc. ;
- suivi par la sage-femme seule ou le duo sage-femme - médecin assistant de la grossesse physiologique et pathologique ;
- suivi avant et après une interruption de grossesse ;
- conseil en périnatalité, consultation et suivi par les sages-femmes conseillères et de liaison.

CONSULTATIONS GYNÉCOLOGIQUES

- suivi annuel
- contraception
- pathologies gynécologiques (cancer, malformation etc.)
- post-partum
- demandes de consilium
- suivi après une interruption de grossesse
- contrôles postopératoires
- gynécologie pédiatrique
- psychosociale, psychosomatique et sexologie
- ménopause
- pathologies vulvaires
- sénologie

CHIFFRES EN 2014

- 7 800 consultations obstétricales
- 7 750 consultations gynécologiques

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques : mesure des signes vitaux, ECG, CTG, doptone, utilisation du stéthoscope de Pinard, ponction veineuse ;
- l'hygiène : lavage des mains, précautions standards ;
- physiologie et pathologies obstétricales : risque d'accouchement prématuré, oligoamnios, hydramnios, retard de croissance fœtale, placenta prævia, rupture prématurée des membranes, diabète gestationnel, grossesses multiples, dépendances, difficultés psychiques ;
- physiologie et pathologies néonatales : interprétation du CTG et du doptone, mouvements fœtaux, normes de croissance ;
- relation d'aide et d'accompagnement ;
- pharmacologie : vitamines, électrolytes, antibiotiques...
- calcul de dose et de débit.

LOCALISATION

Niveau 02

ICUS

Marie-Christine Gros-Gasparutto

021 314 32 45

marie.christine.gros@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 32 76

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

6,6 EPT:

- infirmières
- aides aux soins

HORAIRES

7 h - 16 h du lundi au vendredi

8 h - 17 h du lundi au vendredi

8 h30 - 17 h30 du lundi au vendredi

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 4 salles de consultation
- 2 salles de soins
- 2 secrétariats

MISSIONS DE L'UNITÉ MÉDICALE DE LA REPRODUCTION

- offrir des prestations spécialisées à tout couple confronté à des problèmes de fertilité;
- assurer le suivi des patientes traitées pour des troubles gynécologiques hormonaux ou liés à la ménopause;

Investigation chez la femme

- bilans sanguins / cycle de contrôle / hystérocopie / hystérosalpingographie échographique et radiologique / bilans génétiques

Investigation chez l'homme

- bilans sanguins / spermogramme / consultation d'urologie / biopsie testiculaire et extraction chirurgicale de spermatozoïdes du testicule / bilans génétiques

- assurer des traitements spécifiques en lien avec des problèmes de fertilité tels que la stimulation ovarienne, l'insémination avec le sperme du conjoint ou celui d'un donneur, la fécondation in vitro et le transfert embryonnaire, l'injection intracytoplasmique de spermatozoïde et le rapport sexuel dirigé;
- offrir une prise en charge multidisciplinaire: infirmière, médicale, psychologique, légale, éthique, administrative et financière;
- offrir la possibilité de préserver la fertilité chez les patientes atteints de cancer pouvant induire une infertilité transitoire ou définitive chez l'homme et la femme;
- assurer le suivi des femmes souffrant de fausses couches à répétition;
- assurer le suivi des patientes traitées pour des troubles gynécologiques hormonaux ou liés à la ménopause;
- participer à la recherche scientifique en médecine de la reproduction: (actuellement plusieurs études sont menées. Elles concernent les recherches sur l'endométriose et sur la présence de germes dans le sang et le sperme pouvant être facteurs de stérilité.)
- gérer la banque de sperme du CHUV situé au 7^e étage de la maternité.

CHIFFRES EN 2014

- environ 5 150 consultations

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques; mesure des signes vitaux, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines, injection sous-cutanée et intramusculaire, ponction veineuse;
- hygiène: lavage des mains, précautions standards;
- anatomie-physiologie et pathologies de l'appareil génital et reproducteur féminin et masculin;
- pharmacologie: les traitements hormonaux tels que FSH, LH...;
- calcul de dose et de débit;
- relation d'aide et d'accompagnement.

UNITÉ DE MÉDECINE FŒTALE ET D'ÉCHOGRAPHIE

LOCALISATION

Niveau 02

ICUS

Marie-Christine Gros-Gasparutto

021 314 32 45

marie.christine.gros@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 31 77

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

3,8 EPT, y compris sages-femmes :

- infirmières
- sages-femmes (avec Diplôme interuniversitaire d'échographie en gynécologie et obstétrique)

HORAIRES

8 h 15 - 17 h 15 du lundi au vendredi

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 5 salles de consultation
- 1 secrétariat

MISSIONS DE L'UNITÉ DES ULTRASONS

- Assurer le suivi échographique lié à la grossesse par :
 - l'échographie du 1^{er} trimestre (entre la 11^e et la 14^e semaine d'aménorrhée) qui vérifie la vitalité fœtale et le nombre de fœtus, qui date la grossesse avec précision, qui réalise une étude morphologique permettant le dépistage des anomalies chromosomiques ;
 - l'échographie morphologique (entre la 20^e et la 22^e semaine d'aménorrhée) qui vérifie l'absence de malformation fœtale, qui évalue sa croissance par la mesure du périmètre céphalique, du diamètre et du périmètre abdominal et de la longueur de certains os des membres. Cette échographie évalue également les annexes fœtales telles que le placenta (niveau d'insertion, épaisseur et écho-structure) et le liquide amniotique (volume) ;
 - l'échographie (non systématique) de contrôle de la croissance fœtale au 3^e trimestre de grossesse.
- Offrir des prestations interventionnelles sur le fœtus à partir du prélèvement de sang fœtal par la transfusion in utero, la pose de drains fœtaux, la fœtoscopie et le laser afin :
 - de permettre le diagnostic prénatal de diverses maladies génétiques ou d'infection soit par l'examen direct, soit par l'examen en laboratoire de sang fœtal au niveau du cordon ombilical (cordocentèse) ;
 - d'accéder au cordon ombilical pour des traitements intra-utérins (transfusions fœtales en cas d'anémie liée à l'allo-immunisation rhésus, d'autres types d'anticorps anti-érythrocytaires ou à la présence d'infection) ;
 - de réaliser des traitements par laser in utero pour coaguler des vaisseaux sanguins passant d'un fœtus à l'autre dans les situations de grossesses gémellaires monochoriales présentant un déséquilibre hémodynamique entre les deux circulations sanguines fœtales (syndrome transfuseur-transfusé). La même technique par laser in utero peut être réalisée chez des fœtus présentant des tumeurs (tératome sacro-coccygien ou tumeur pulmonaire) par l'introduction d'une fibre laser dans la tumeur pour coaguler sa vascularisation induisant ainsi sa régression et parfois sa disparition.
- Assurer le suivi échographique gynécologique en dehors des périodes de grossesse dans le cadre de trouble de toute la région du petit bassin (utérus, trompes, ovaires...).

CHIFFRES EN 2014

- environ 13 350 consultations

UNITÉ DE MÉDECINE FOËTALE ET D'ÉCHOGRAPHIE

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques : mesure des signes vitaux, ECG, interprétation du CTG et du doptone, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme...);
- hygiène : lavage des mains, précautions standards;
- anatomie-physiologie et pathologies gynécologiques;
- physiologie et pathologies obstétricales : risque d'accouchement prématuré, oligoamnios, hydramnios, retard de croissance fœtal, placenta prævia, rupture prématurée des membranes, diabète gestationnel, grossesses multiples, hospitalisation dans le contexte des dépendances, difficultés psychiques;
- relation d'aide et d'accompagnement;
- pharmacologie : les tocolytiques (Tractocile®, Adalat®...), les corticoïdes (Mephameson®, Diprophos®, Célestone®...), les antalgiques, les anti-inflammatoires, les antibiotiques...;
- calcul de dose et de débit.

LOCALISATION

Niveau 03

ICUS

Lauretta Monney

021 314 35 05

lauretta.monney@chuv.ch

PRATICIENNES FORMATRICES

Françoise Esen

021 314 35 05

francoise.esen@chuv.ch

Edith Harmel

021 314 35 05

edith.harmel@chuv.ch

Ellen Gertrude Hickey

021 314 35 05

eleonore.hickey@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 35 05

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

37 EPT, y compris sages-femmes :

- infirmières
- sages-femmes
- aides aux soins

HORAIRES

7 h 15 - 15 h 45 / horaire 12

15 h - 23 h 30 / horaire 32

23 h 15 - 8 h / horaire 42

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

6 salles pour les accouchements dont :

- 1 salle pour l'accueil de naissances gémellaires
- 1 salle plus spacieuse équipée d'une baignoire
- 1 autre baignoire entre les salles
- 1 salle d'examen
- 1 salle des nouveau-nés, permettant la surveillance étroite des nouveau-nés (selon besoin), en collaboration avec le service de néonatalogie

MISSIONS DE L'UNITÉ

- assurer la prise en charge des femmes enceintes en les accompagnant durant l'accouchement (voies basses, césariennes) dans le cadre de la physiologie et de la pathologie ;
- assurer la prise en charge des femmes dans l'unité de provocation ;
- observer et participer à la prise en charge de nouveau-nés à partir de la 24^e semaine en collaboration étroite avec les néonatalogues ;
- accueillir les femmes des autres hôpitaux (situations à risques).

CHIFFRES EN 2014

- 3001 naissances
- 900 provocations
- 30% de césariennes

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques : mesure des signes vitaux, interprétation du CTG et du doptone, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ECG, ponction veineuse, pose de voies veineuses, sondage vésical ;
- hygiène : lavage des mains, précautions standards ;
- anatomie-physiologie de l'appareil génital et reproducteur féminin ;
- physiologie et pathologies obstétricales : risque d'accouchement prématuré, oligoamnios, hydramnios, retard de croissance fœtale, placenta prævia, rupture prématurée des membranes, diabète gestationnel, grossesses multiples, hospitalisation dans le contexte des dépendances, difficultés psychiques ;
- physiologie et pathologies néonatales ;
- pharmacologie : les ocytociques (Syntocynon®), les prostaglandines (Prostine®...), les tocolytiques (Tractocile®...), les anesthésiques loco-régionaux (Xylocaine®)...
- calcul de dose et de débit ;
- relation d'aide et d'accompagnement.



LOCALISATION

Niveau 03

ICUS

Etelka Margit

021 314 31 59

etelka.margit@chuv.ch

PRATICIENNE FORMATRICE

Muriel Sellini

021 314 31 59

muriel.lesobre@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 31 59

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

18,5 EPT :

- infirmières spécialisées
- assistante en soins et santé communautaire
- aides aux soins

HORAIRES

7h - 16h

7h - 19h

19h - 7h

7h - 14h

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 3 salles d'opération
- 1 salle de réveil

MISSIONS DE L'UNITÉ

Plateau technique en mesure d'accueillir, 24h/24, les patientes provenant des différentes unités du département de gynécologie et d'obstétrique devant subir une intervention chirurgicale programmée ou en urgence. Les principales activités réalisées au bloc opératoire sont :

- la césarienne, le curetage, la stérilisation PP ;
- l'OPU – prélèvement d'ovocytes ;
- les traitements de la stérilité féminine ;
- l'hystérocopie diagnostique +/- opératoire, stérilisation tubaire ;
- la laparoscopie ou laparotomie pour kystectomie ;
- l'annexectomie, hystérectomie ;
- l'abord vaginal pour colporraphie, hystérectomie ;
- l'intervention traitant l'incontinence urinaire à ses différents stades ;
- la chirurgie du sein (biopsie, tumorectomie, mastectomie, ganglion sentinelle, reconstruction).

CHIFFRES EN 2014

- ≈ 3000 opérations

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques : mesure des signes vitaux, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ECG, ponction veineuse, pose de voies veineuses, sondage vésical ;
- l'hygiène : lavage des mains, précautions standards ;
- contrôle et surveillance de la douleur ;
- traçabilité du dossier patient ;
- les différents types de chirurgie ;
- surveillance des patientes en salle d'intervention et en postopératoire ;
- anatomie-physiologie de l'appareil génital et reproducteur féminin ;
- anatomie-physiologie du cœur, poumons ;
- pharmacologie : antibiotiques, antalgiques, anticoagulants, anesthésiants... ;
- calcul de dose et de débit ;
- relation d'aide et d'accompagnement.

HÔPITAL DE JOUR URGENCES DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE, SOINS CONTINUS, URGENCES DIFFÉRÉES

LOCALISATION

Niveau 03

ICUS

Fanny Casas

021 314 34 10

fanny.casas@chuv.ch

PRATICIENNES FORMATRICES

Fanny Casas

021 314 34 10

fanny.casas@chuv.ch

Milena Donadeo Fadda

Tél: 021 314 34 10

milena.donadeo@chuv.ch

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 34 04

021 314 22 24

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

30 EPT, y compris sages-femmes:

- infirmières
- sages-femmes
- assistante médicale
- assistantes en soins et santé communautaire
- aides aux soins

HORAIRES

7h - 19h

7h - 16h

15h - 23h30

12h - 21h

8h - 17h

19h30 - 7h

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- Service des urgences de gynécologie et d'obstétrique: 7 lits + 1 salle de consultation.
- Hôpital de jour: 11 lits
- Soins continus: 4 lits
- Urgences différées: 2 salles de consultation

MISSIONS DES UNITÉS

URGENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES

- accueil et orientation de toutes les consultations gynécologiques et obstétricales non programmées (ex. pathologies rencontrées: métrorragies, grossesses extra-utérines, infections gynécologiques, douleurs pelviennes, salpingites, endométriose...);
- prise en charge des patientes pour constat après violence, agression sexuelle;
- prévention, traitement et accompagnement des femmes présentant une pathologie liée à la sphère intime.

HÔPITAL DE JOUR

- hospitalisation des patientes suite à une intervention sur le col utérin, curetage, interruption de grossesse précoce, OPU: prélèvement d'ovocytes après stimulation dans le contexte de traitement de stérilité, d'hystérocopie, de stérilisation, de biopsie mammaire...

SOINS CONTINUS

- suivi des patientes nécessitant une surveillance prénatale, périnatale, postnatale et postopératoire constante.

LE SERVICE DES URGENCES DIFFÉRÉES

- offre un lieu de consultation sur rendez-vous pour les patientes dont les besoins et le suivi en soins gynécologiques et obstétricaux ne constituent ni une menace vitale immédiate ni un danger imminent.

CHIFFRES EN 2014

- 8000 consultations d'urgences
- 2000 hospitalisations ambulatoires (HDJ)

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques: mesure des signes vitaux, interprétation du CTG et du doptone, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ECG, ponction veineuse, pose de voies veineuses, sondage vésical, injection sous-cutanée, réfection de pansement;
- l'hygiène: lavage des mains, précautions standards;
- anatomie-physiologie de l'appareil génital et reproducteur féminin;
- physiologie et pathologies obstétricales: risque d'accouchement prématuré, oligoamnios, hydramnios, retard de croissance fœtale, placenta prævia, rupture prématurée des membranes, diabète gestationnel, grossesses multiples, hospitalisation dans le contexte des dépendances, difficultés psychiques);
- pharmacologie: antibiotiques, antalgiques, anticoagulants, anesthésiants...;
- contrôle et surveillance de la douleur;
- calcul de dose et de débit;
- relation d'aide et d'accompagnement.

LOCALISATION

Niveau 04

ICUS

Danièle Losguardi

021 314 07 32

daniele.losguardi@chuv.ch

PRATICIENNES FORMATRICES

Christine Dutoit

021 314 07 32

christine.dutoit@chuv.ch

Juliette Morland

021 314 07 32

juliette.morland@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 07 32

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

18,5 EPT, y compris sages-femmes :

- infirmières sages-femmes
- assistantes en soins et santé communautaire
- aide aux soins

HORAIRES

7h - 19h30

15h - 23h30

19h - 7h30

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 15 lits
- 1 salle d'examen permettant les consultations pour les patientes ambulatoires nécessitant une surveillance ponctuelle (exemple : postamniocentèse, transfusion fœtale, CTG de contrôle).

MISSIONS DE L'UNITÉ

- accueillir des patientes enceintes, dès 20 semaines, présentant une grossesse à haut risque (pathologies fœtales et/ou obstétricales) : risque d'accouchement prématuré, oligoamnios, hydramnios, retard de croissance fœtale, placenta prævia, rupture prématurée des membranes, diabète gestationnel, grossesses multiples, hospitalisation dans le contexte des dépendances, difficultés psychiques);
- relation d'aide et d'accompagnement dans le contexte de la grossesse à haut risque;
- collaboration étroite avec la salle d'accouchement, la policlinique et la néonatalogie;
- prise en charge à court, moyen et long terme visant dans la majorité des cas la 34^e semaine de grossesse;
- l'unité prépare également les patientes à leur retour à domicile ou à leur transfert dans un autre établissement plus proche de leur lieu de résidence en respectant ainsi les conventions avec les assurances;
- mission d'enseignement : informations, conseils, recommandations en fonction de chaque situation rencontrée, traitements spécialisés (diabète, tocolyse, maturation pulmonaire);
- préparation à la naissance adaptée et individualisée.

CHIFFRES EN 2014

- 600 hospitalisations en 2014

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques : mesure des signes vitaux, ECG, interprétation du CTG et du doptone, utilisation du stéthoscope de Pinard, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ponction veineuse, pose de voies veineuses, injection sous-cutanée et intramusculaire, réfection de pansement;
- l'hygiène : lavage des mains, précautions standards;
- physiologie et pathologies obstétricales : risque d'accouchement prématuré, oligoamnios, hydramnios, retard de croissance fœtale, placenta prævia, rupture prématurée des membranes, diabète gestationnel, grossesses multiples, hospitalisation dans le contexte des dépendances, difficultés psychiques;
- relation d'aide et d'accompagnement dans le contexte de la grossesse à haut risque;
- pharmacologie : les tocolytiques (Tractocile®, Adalat®...), les corticoïdes (Mephameson®, Diprophos®, Célestone®...), les antalgiques, les anti-inflammatoires, les antibiotiques...;
- calcul de dose et de débit.

LOCALISATION

Niveau 04

ICUS

Laurence Chedaleux

021 314 34 04

laurence.chedaleux@chuv.ch

PRATICIENNES FORMATRICES

Sonia Palermo

021 314 34 04

sonia.palermo@chuv.ch

Elsa Canale

021 314 34 04

elsa.canale@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 34 04

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

14 EPT, infirmières et aides aux soins

HORAIRES

7h - 16h

12h - 21h ou 14h - 23h

22h45 - 7h15

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 8 chambres à 1 lit
- 2 chambres à 2 lits

MISSIONS DE L'UNITÉ

- accueil des patientes adultes de tout âge avec des pathologies gynécologiques et sénologiques très variées ;
- les situations de soins rencontrées sont principalement orientées autour de la chirurgie. Sont pris en charge des cas d'oncologie gynécologique, d'urogynécologie, de gynécologie classique et endoscopique ainsi que de chirurgie reconstructive. Sont également accueillies des patientes enceintes nécessitant des soins et une surveillance jusqu'à la 20^e semaine de grossesse. Passé ce délai, les patientes sont transférées dans le service du prénatal ;
- l'unité travaille en pluridisciplinarité avec des professionnels du DGOG et du CHUV, en particulier avec le Centre du sein, les physiothérapeutes, les diététiciennes, les assistantes sociales et le planning familial ;
- le temps d'hospitalisation dépend du type d'opération. Les patientes séjournent ainsi de vingt-quatre en moyenne jusqu'à 10 jours (voire plus si nécessaire) ;
- la majorité des entrées sont prévues pour la semaine en fonction du planning opératoire, soit la veille de l'opération soit le jour même ;
- les autres entrées parviennent des urgences de gynécologie.

CHIFFRES EN 2014

- 700 hospitalisations en 2014

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques : Mesure des signes vitaux, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ECG, ponction veineuse, pose de voies veineuses, sondage vésical, injection sous-cutanée, réfection de pansement ;
- l'hygiène : lavage des mains, précautions standards ;
- anatomie-physiologie de l'appareil génital et reproducteur féminin ;
- physiologie et pathologies gynécologiques et obstétricales (jusqu'à 20 SA) ;
- contrôle et surveillance de la douleur ;
- les différents types de chirurgie ;
- pharmacologie : antibiotiques, antalgiques, anticoagulants, anesthésiants...
- calcul de dose et de débit ;
- relation d'aide et d'accompagnement.

LOCALISATION

Niveau 05

ICUS

Laetitia Accrombessi Adjaoute

021 314 34 94

laetitia.accrombessi-adjaoute@chuv.ch

PRATICIENNES FORMATRICES

Patricia Gréco Krähenbühl (étudiants infirmiers)

021 314 34 94

patricia.greco-kraehenbuehl@chuv.ch

Jeanne Borel (étudiants sages-femmes)

021 314 31 86

jeanne.borel@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 34 94

079 556 69 79

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

31 EPT, y compris infirmières sages-femmes:

- infirmières sages-femmes
- assistantes en soins et santé communautaire
- aide aux soins

HORAIRES

7 h - 16 h / matin

7 h - 19 h

12 h - 21 h ou 14 h 15 - 23 h 15

19 h - 7 h 30 ou 22 h 45 - 7 h 30

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

24 lits

MISSIONS DE L'UNITÉ

- accueil des femmes ayant accouché par voie basse avec ou sans extraction instrumentale, par césarienne;
- accueil des patientes vivant des situations très complexes et douloureuses (mort in utero, interruption thérapeutique de grossesse);
- la durée de séjour est déterminée par le type d'accouchement et les sorties précoces sont préconisées dans les situations physiologiques;
- le personnel soignant accompagne les mères et les bébés dans leurs demandes, leurs besoins et favorise l'aide à l'allaitement maternel soutenu par les directives de l'UNICEF. Une importante mission d'éducation à la santé est assurée, des consultantes en lactation interviennent dans cette unité;
- les prises en charge encouragent et accompagnent la mise en place du lien mère-enfant.

CHIFFRES EN 2014

- 2 100 hospitalisations

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- soins techniques: mesure des signes vitaux, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ponction veineuse, pose de voies veineuses, sondage vésical, injection sous-cutanée, réfection de pansement;
- hygiène: lavage des mains, précautions standards;
- anatomie-physiologie de l'appareil génital et reproducteur féminin;
- contrôle et surveillance de la douleur;
- connaissances sur la grossesse physiologique, accouchement par voie basse et par césarienne;
- allaitement maternel/ sevrage;
- connaissances sur les suites de couches;
- moyens de contraception;
- concept d'attachement, relation mère-enfant, concept de crise, concept de deuil.
- **Nouveau-né**
 - adaptation à la vie extra-utérine;
 - examen clinique du nouveau-né;
 - compétences du nouveau-né;
 - alimentation / courbe pondérale;
 - ictère;
 - nouveau-né de mère diabétique;
 - anomalies de maturation et de croissance;
 - nouveau-né suspect d'infection;
 - pharmacologie: antibiotiques, antalgiques, anti-inflammatoires, anticoagulants...;
 - calcul de dose et de débit;
 - relation d'aide et d'accompagnement.



UNITÉ D'HOSPITALISATION DE POST-PARTUM ET HOSPITALISATION PRIVÉE

LOCALISATION

Niveau 06

ICUS

François Millier

021 314 31 86

francois.millier@chuv.ch

PRATICIENS FORMATEURS

Patricia Gréco Krähenbühl (étudiants Infirmiers)

patricia.greco-kraehenbuehl@chuv.ch

Yves Limousin (étudiants sages-femmes)

021 314 31 86

yves.limousin@chuv.ch

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'UNITÉ

021 314 31 86

ÉQUIVALENTS PLEIN-TEMPS

19,5 EPT, y compris infirmières sages-femmes :

- infirmières sages-femmes
- aides aux soins

HORAIRES

7h - 16h

12h15 - 21h

7h - 19h30

INFRASTRUCTURE ET MATÉRIEL

- 12 lits en chambre individuelle
- 1 chambre à 2 lits

MISSIONS DE L'UNITÉ

- accueil des femmes (obstétrique et gynécologie) ayant accouché par voie basse avec ou sans extraction instrumentale, par césarienne bénéficiant d'une assurance privée ou demi-privée. Ces patientes sont suivies par les médecins-chefs du département ;
- les prises en charge de gynécologie et de sénologie sont également calquées sur les prises en charge du 4^e étage à forte orientation oncologique ;
- accueil des patientes qui n'ont pas d'assurance privée, mais peuvent bénéficier d'un séjour dans l'unité privée postnatale moyennant un paiement de 200 francs par jour ;
- accueil des patientes vivant des situations très complexes et douloureuses (mort in-utero, interruption thérapeutique de grossesse) ;
- accueil des patientes qui nécessitent un isolement (MRSA) ;
- accueil des patientes en anténatal nécessitant une surveillance allégée ;
- le personnel soignant accompagne les mères et les bébés dans leurs demandes, leurs besoins et favorise l'aide à l'allaitement maternel soutenu par les directives de l'UNICEF. Une importante mission d'éducation à la santé est assurée. Des consultantes en lactation interviennent dans cette unité ;
- la durée de séjour est déterminée par le type d'accouchement ;
- les sorties précoces ne sont possibles qu'à la suite d'accouchements physiologiques ;
- les prises en charge encouragent et accompagnent la mise en place du lien mère-enfant.

CHIFFRES EN 2014

- 1 025 hospitalisations

UNITÉ D'HOSPITALISATION DE POST-PARTUM ET HOSPITALISATION PRIVÉE

PRÉREQUIS AVANT LE STAGE

- mesure des signes vitaux, interprétation du CTG et du doptone, connaissance des normes hémodynamiques et sanguines (hémogramme, crase, ionogramme), ponction veineuse, pose de voies veineuses, sondage vésical, injection sous-cutanée et intramusculaire, réfection de pansement ;
- l'hygiène : lavage des mains, précautions standards ;
- anatomie-physiologie de l'appareil génital et reproducteur féminin ;
- contrôle et surveillance de la douleur ;
- connaissances sur la grossesse physiologique, accouchement par voie basse et par césarienne ;
- allaitement maternel/ sevrage ;
- connaissances sur les suites de couches ;
- moyens de contraception ;
- concept d'attachement, relation mère-enfant, concept de crise, concept de deuil ;

Nouveau-né :

- adaptation à la vie extra-utérine ;
- examen clinique du nouveau-né ;
- compétences du nouveau-né ;
- alimentation/ courbe pondérale ;
- ictère ;
- nouveau-né de mère diabétique ;
- anomalies de maturation et de croissance ;
- nouveau-né suspect d'infection ;
- pharmacologie : antibiotiques, antalgiques, anti inflammatoires, anticoagulants, les corticoïdes (Mephameson[®], Diprophos[®], Célestone[®])... ;
- calcul de dose et de débit ;
- relation d'aide et d'accompagnement.



MODALITÉS D'ENCADREMENT

INFORMATION AU STAGIAIRE

34

GÉNÉRALITÉS

A votre arrivée dans le service, vous serez accueillis par le praticien formateur (PF) dans la mesure du possible, ou par un de vos référents. Les spécificités de votre lieu de stage vous seront présentées plus en détail. Toute l'équipe reste à votre disposition pour vous soutenir et répondre à vos attentes tout au long de votre stage.

Afin d'optimiser votre période de formation pratique, il nous semble important, avant votre stage, que vous :

- définissiez vos connaissances théoriques et pratiques ;
- déterminiez les compétences que vous voulez développer au cours du stage ;
- connaissiez vos limites ;
- nous posiez toutes les questions nécessaires ;
- utilisiez un carnet de bord.

Le contrat tripartite sera établi durant la première semaine de votre stage.

Le PF vous consacre 8h30 par semaine de manière individuelle ou collective pour vous aider à acquérir et développer vos compétences professionnelles.

Au quotidien, vos référents de stage vous guideront dans l'acquisition de vos nouveaux savoirs.

Durant votre période de formation pratique, des bilans de mi-stage et de fin de stage seront réalisés avec le PF.

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Tout au long de votre stage, en dehors des journées d'enseignement clinique avec le PF, vous serez accompagnés par des référents journaliers.

Le stage est adapté en fonction du niveau de votre formation théorique et pratique, de votre choix de compétences à acquérir et du contrat tripartite.

ABSENCES ET RETARDS

Toutes les absences ou retards doivent impérativement être transmis dans les plus brefs délais par appel téléphonique et mail à l'ICUS et au PF.

SECRET PROFESSIONNEL, DISCRÉTION ET COURTOISIE

- L'étudiant est impérativement tenu au secret professionnel. A ce titre, il est interdit de communiquer à quiconque, que ce soit directement ou par téléphone, des pièces ou documents de service, des informations sur l'identité ou l'état de santé des malades hospitalisés.
- L'étudiant est lié par l'obligation de réserve, ce qui signifie qu'il ne doit pas tenir de propos de nature à discréditer l'établissement.
- L'étudiant doit être constamment courtois et poli dans ses rapports avec les personnes hospitalisées, les familles, les visiteurs, les supérieurs hiérarchiques et les collègues.

IL EST INTERDIT

- De détenir, à quelque titre que ce soit, des dépôts d'argent, bijoux, valeurs ou objets personnels provenant des patientes, de recevoir des pourboires.
- Il est interdit de fumer dans les bâtiments et locaux du CHUV (loi du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP, RSV 800.02).
- D'utiliser pour des besoins personnels le téléphone du service et/ou l'ordinateur du service
- il est obligatoire de respecter et de s'enquérir des consignes d'hygiène et de sécurité, de signaler tout événement indésirable au cadre de santé.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les étudiants représentent l'institution dans le cadre de leur période de formation pratique. Comme tel, il est attendu que chacun ait un comportement personnel et professionnel respectueux des personnes qu'il côtoie, que celles-ci soient des patientes, des usagers ou des collaborateurs.

La tenue ne doit donc ni provoquer ni choquer. A cet effet, il convient d'éviter une tenue qui pourrait être jugée indécente ou inappropriée. En outre, les règles essentielles d'hygiène corporelle et d'hygiène hospitalière doivent impérativement être respectées.

Une tenue correcte, adaptée aux conditions de travail, est exigée. Certaines règles relatives à cet aspect sont développées ci-dessous.

HABITS DE TRAVAIL

Les habits de travail sont fournis par l'institution au personnel ayant un contact direct avec les patientes ou selon les besoins spécifiques des divers services de l'établissement. Leur entretien est assuré par l'institution. Dès lors :

- chaque étudiant doit appliquer scrupuleusement les standards vestimentaires prescrits par l'institution ;
- l'étudiant veille à changer régulièrement ses habits de travail, conformément aux règles d'hygiène et d'hygiène hospitalière ;
- les habits de travail (blouse, casaque...) doivent être portés fermés lors d'activités en contact direct avec les patientes et/ou le public. Les habits civils ne doivent pas dépasser le vêtement de travail lors de soins aux patientes (notamment les manches longues) ;
- les vêtements de travail spécifiques à certains secteurs (tels que les tenues et sabots de couleur réservés aux blocs opératoires) ne doivent, en aucun cas, franchir les limites du secteur ;
- hormis le personnel en activité professionnelle, il est interdit de quitter les limites de l'institution avec ses vêtements de travail ;
- L'étudiant est personnellement responsable des vêtements de travail qui lui sont confiés.

BADGE D'IDENTIFICATION

Dans le cadre de sa période de stage, tout étudiant du CHUV a l'obligation de porter systématiquement un badge d'identification fourni par l'institution.

EN RÉSUMÉ, LES PRINCIPES SUIVANTS SONT APPLICABLES

- l'appartenance au groupe professionnel est déterminée par la couleur de la bande qui figure sur le badge ;
 - le badge est porté de manière visible pendant les heures de travail, en particulier lors de contacts avec les patientes et/ou le public ;
 - le badge ne peut être modifié (annotations, autocollants, par exemple).
-

INFORMATION AU STAGIAIRE

MAINS

Les mains jouent un rôle essentiel dans la prévention des infections hospitalières. L'étudiant a le devoir de se laver et/ou de se désinfecter les mains avant et après avoir pris soin d'une patiente.

Pour des raisons de sécurité (risque de blessure des patientes) et d'hygiène hospitalière (risque élevé de portage de bactéries et désinfection incorrecte), sont proscrits pour le personnel en contact direct avec la patiente :

- le port de bijoux, bagues, alliances, montres, bracelets.
- le port de vernis à ongles, ongles artificiels, french manucure.

CHAUSSURES

Les chaussures doivent être adaptées aux conditions de travail et conformes aux prescriptions du service. Les chaussures de travail doivent être fermées et silencieuses. L'usage des sabots verts est interdit en dehors des zones prévues à cet effet (notamment blocs opératoires).

CHEVEUX ET BARBE

Les cheveux doivent être si nécessaire retenus de manière à éviter tout contact avec la patiente ou avec du matériel stérile.

Pour tout le personnel en contact direct avec les patientes, la barbe doit être taillée de manière à ne pas être en contact avec les vêtements de travail.

SIGNES EXTÉRIEURS À FORTE PORTÉE SYMBOLIQUE

Par respect pour les patientes, l'étudiant ne doit pas porter de signe extérieur à forte portée symbolique ou révélant ostensiblement une croyance, une appartenance politique ou religieuse.

En outre, les éventuels piercings, tatouages, etc., doivent rester discrets. Les scarifications et autres signes visibles sont à proscrire ou doivent être portés de manière à ne pas être visibles pendant les heures de stage.

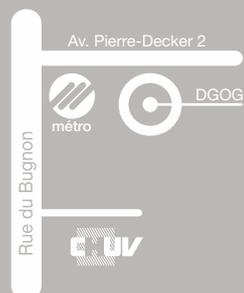


CHUV / Département
de gynécologie-obstétrique
et génétique médicale, DGOG

**Un hôpital pour la femme,
la mère et le nouveau-né**

Avenue Pierre-Decker 2
CH-1011 Lausanne
+41 (0)21 314 35 00
www.chuv.ch/dgo

Autoroute
La Sallaz



Place de l'Ours
Centre-Ville